Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260126-DEL03_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALLOUESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard LE ROY.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026

Présents : Gérard LE ROY, Maire, Martine AUDIC, Patrick LE POUL, Marie-Hélène JÉHANNO, Jean-Claude MORICE, Myriam DANIEL, Audrey CORFMAT, Marie-Andrée CORBEL, Magali LE GOFF, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Éric PEDRONO, Mickaël SÉVENO, Mickaël CONNAN

Secrétaire de séance : Marie-Hélène JÉHANNO

Absent excusé : Régis LE MOGUEDEC

DELIBERATION N° 03 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026 - ECOLE SAINTE ANNE

Au regard de l'effectif au 1er janvier 2026, le Conseil municipal fixe les subventions de fonctionnement allouées à l'école Sainte Anne.

Arbre de Noël

Au titre de l'année 2026, le Conseil municipal fixe à **20 €** par élève la subvention accordée au titre de l'arbre de Noël de l'école Ste Anne de Saint Allouestre.

Promenade scolaire

Au titre de l'année 2026, le Conseil municipal fixe à **20 €** la subvention accordée par élève au titre de la promenade scolaire.

Matériel pédagogique et fournitures scolaires

Pour l'année 2026, le Conseil municipal fixe à **12 €** par élève la subvention communale accordée au titre du matériel pédagogique et à **35 €** par élève la subvention communale accordée au titre des fournitures scolaires.

Cantine

Le Conseil municipal, après délibération, décide de fixer à **22 776 €** le montant de la subvention annuelle 2026 à verser à la cantine de l'école privée de Saint-Allouestre pour l'emploi d'un agent de restauration.

Subvention activités physiques et sportives

Après délibération, le Conseil municipal fixe à **2 178 €** sa participation au titre de soutien aux activités physiques et sportives proposées aux élèves de l'école Sainte Anne pour l'année 2026.

Pour copie conforme,
le Maire, Gérard LE ROY



Certifié exécutoire
le
Publié le 30/01/2026